

Le CESE a voté son avis intitulé "Pour des élèves en meilleure santé"

Le Conseil économique, social et environnemental s'alarme du suivi sanitaire des enfants à l'école et préconise des mesures concrètes pour détecter et aider les élèves en difficulté.

PUBLIÉ LE 21/03/2018

Mercredi 14 mars 2018 – **Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté un avis intitulé « Pour des élèves en meilleure santé » qui rappelle combien le suivi sanitaire des élèves en France est insuffisant. Tous les élèves sont loin de bénéficier à l'école des bilans médicaux prévus par la loi, le taux de réalisation des visites médicales reste bien trop bas et varie d'un département à l'autre. La conséquence : de nombreux élèves présentant des troubles sont mal repérés et ce défaut de détection, et donc de prise en charge, a des conséquences majeures sur le déroulement de leur scolarité.**

Dans ce projet d'avis, le CESE estime que la réponse à l'urgence passe avant tout par l'implication et la coordination de tous les acteurs qui entourent les enfants. Il formule également plusieurs recommandations pour assurer la protection de l'enfant par le repérage, le soin et le suivi :

- **mieux informer les parents et les élèves en :**

mettant à leur disposition un guide sur leurs droits et les lieux-ressources ; organisant des actions d'information les impliquant davantage ; tirant les enseignements des expériences réussies de groupes de pairs sur la prévention santé.

- prévoir, à l'issue de l'évaluation de son expérimentation dans plusieurs territoires, **un élargissement à d'autres consultations médicales du PASS santé jeunes national** selon des modalités qui assureront un accès autonome, confidentiel et gratuit.

- **rendre la visite médicale des 6 ans effective pour tous.tes et en faire, en lien étroit avec les parents**, le point de départ de la coordination pour le repérage, le soin et le suivi des troubles.

- **faire des professions de la santé à l'école des métiers attractifs par les missions et responsabilités qu'ils comprennent**, ce qui implique :

de revaloriser les rémunérations de façon à ce qu'elles ne soient plus un frein à l'orientation ou la mobilité vers la médecine scolaire ; de valoriser les fonctions de pilotage et de coordination du médecin de l'Éducation nationale, en consacrant sa place au croisement de l'école et de la santé ; de renforcer la formation d'adaptation à leur emploi proposée aux infirmiers.e.s de l'Éducation nationale après leur réussite aux concours organisés par les académies ; de renforcer le rôle et la place des infirmier.e.s, psychologues de l'Éducation nationale, et de reconnaître d'autres acteur.trice.s exterieur.e.s à l'école, dont les éducateur.trice.s et les assistant.e.s sociaux.ales, comme parties prenantes en les inscrivant dans la coordination.

- **créer un numéro de téléphone et/ou un site internet/une application** pour être en mesure de donner une réponse rapide aux élèves en difficulté, en leur garantissant une confidentialité, et les orienter correctement.

Ce projet d'avis rapporté par Jean-François Naton (Groupe CGT) et Fatma Bouvet de la Maisonneuve (Personnalité associée), de la section des Affaires sociales et de la santé, présidé(e) par Aminata Kone (Groupe UNAF), a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 14 mars 2018 à 13h45.

L'avis a été adopté en plénière avec 173 voix pour.

Contacts presse : Melissa Logeais / 06 25 11 82 88 / melissa.logeais@havas.com

[Télécharger](#)